



Conseil économique et social

Distr. générale
30 mars 2021
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-cinquième session

15-26 mars 2021

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la vingt-troisième session

extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée

« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,

développement et paix pour le XXI^e siècle » :

réalisation des objectifs stratégiques, mesures

à prendre dans les domaines critiques et autres mesures

et initiatives : thème de l'évaluation : autonomisation

des femmes et lien avec le développement durable

Autonomisation des femmes et lien avec le développement durable

Résumé établi par les présidentes

1. Les 23 et 24 mars 2021, dans le cadre d'une série de dialogues interactifs, la Commission de la condition de la femme a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur le thème prioritaire de sa soixantième session : « autonomisation des femmes et lien avec le développement durable » (voir [E/CN.6/2021/4](#)). Les Vice-Présidentes de la Commission, Shilpa Pullela (Australie) et Ahlem Sara Charikhi (Algérie), ont présidé ces dialogues.
2. Dans le cadre de cet examen, les 10 États Membres ci-après ont présenté des exposés volontaires sur les tendances observées et les problèmes rencontrés : Algérie, Costa Rica, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis d'Amérique, Mongolie, Qatar, Rwanda et Ukraine.
3. La Sous-Secrétaire générale et Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes chargée de l'appui normatif, de la coordination du système des Nations Unies et des résultats des programmes, Åsa Regnér, a présenté le rapport du Secrétaire général sur la question à l'examen ([E/CN.6/2021/4](#)), qui a été établi sur la base d'informations reçues de 53 États Membres et d'autres sources, et qui dresse un bilan de la mise en œuvre, par les États Membres, des conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme à sa soixantième session. Le rapport passe en revue les mesures prises par les États Membres en vue de renforcer les cadres normatif, juridique et stratégique ; de renforcer les mécanismes institutionnels



nationaux ; de financer la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles ; de permettre aux femmes d'exercer davantage de responsabilités et de promouvoir leur pleine participation, dans des conditions d'égalité, à la prise de décisions ; d'améliorer la collecte de données tenant compte des questions de genre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, de surveiller les effets spécifiques de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les femmes et les hommes, et d'assurer le suivi des mesures adoptées pour faire face à celle-ci.

Renforcer les cadres normatif, juridique et stratégique

4. Tous les pays qui ont présenté un exposé national volontaire ont fait état de progrès dans le sens du renforcement des cadres normatif, juridique et stratégique, et certains ont souligné les importants effets de synergies qui existaient entre la mise en œuvre des conclusions concertées, la réalisation des objectifs de développement durable et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. La plupart des pays ont indiqué que l'égalité femmes-hommes, les droits des femmes et l'égalité des genres étaient inscrits dans leur constitution. Plusieurs pays se sont dits conscients qu'il importait de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, des conditions essentielles au succès des efforts collectifs déployés pour lutter contre les changements climatiques, et ont fait référence à cet égard à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, au Protocole de Kyoto et à l'Accord de Paris.

5. Les pays ont souligné les avancées réalisées dans l'application de stratégies visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes, aux mutilations génitales féminines, aux mariages d'enfants et à la traite des personnes, ainsi que dans le renforcement de la législation pénale afin de lutter contre la violence domestique et dans l'abrogation des lois discriminatoires relatives aux crimes d'honneur. Dans plusieurs pays, des plans d'action nationaux spéciaux ont été élaborés pour lutter contre la violence fondée sur le genre. De nombreux pays ont fait observer que le fléau de la violence à l'égard des femmes était aggravé par la pandémie de COVID-19. Il a également été souligné que les femmes les plus vulnérables et les plus marginalisées étaient beaucoup plus exposées à la violence au sein du couple et que cela représentait un problème majeur.

6. Des États Membres ont adopté des lois et des politiques qui favorisent la participation des femmes au monde du travail et interdisent la discrimination sur le marché du travail. Ces mesures ont notamment consisté à garantir l'égalité d'accès aux possibilités d'emploi, l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale et la transparence salariale, ainsi qu'à mettre en place des protections juridiques visant à empêcher le licenciement abusif des travailleuses enceintes. Des États Membres ont également indiqué avoir modifié leur droit successoral afin de garantir l'égalité de traitement entre les sexes.

Renforcer les mécanismes institutionnels nationaux

7. Des États Membres ont élargi la portée et renforcé l'efficacité des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres visant à améliorer la prise en compte des questions de genre et à coordonner l'application des politiques. Ils ont également indiqué qu'il importait de développer la coopération multipartite entre ces mécanismes, d'une part, et le secteur privé, la société civile et les partenaires de développement, d'autre part, l'objectif étant de protéger les femmes, de les mobiliser et de renforcer leurs capacités.

Financer la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes et des filles

8. Quelques pays qui, dans leurs plans et leurs budgets nationaux, allouent spécifiquement des crédits à la promotion de l'égalité des genres et de la prise en compte des questions de genre ont souligné les mesures qu'ils avaient prises pour accroître ce type de financements. Certains d'entre eux ont alloué des budgets nationaux à la prise en compte des questions de genre et à la conduite d'interventions sectorielles axées sur la protection sociale, l'éducation, la santé et l'octroi de subventions alimentaires. Les pays ont donné d'autres exemples de mesures visant à créer des conditions propices à l'égalité des genres, notamment l'élargissement de l'accès à la finance numérique, en particulier aux méthodes de paiement électronique et au microcrédit en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes, ainsi que le développement des associations villageoises d'épargne et de crédit.

9. Des pays ont convenu que l'autonomisation économique des femmes consistait à accroître la productivité de celles-ci et à améliorer durablement leur condition tout en défendant leurs droits humains. Un pays a souligné qu'il fallait établir des liens entre la promotion de l'entrepreneuriat féminin et la lutte contre les changements climatiques. Des intervenantes et intervenants ont insisté sur les liens entre la protection sociale et la création de conditions propices à la participation des femmes à la vie économique, soulignant que les soins et autres tâches domestiques non rémunérés assurés par les femmes empêchaient celles-ci de réaliser pleinement leur potentiel sur le marché du travail. Plusieurs participantes et participants ont fait remarquer que le secteur privé pourrait jouer un rôle positif en proposant des lieux de travail mieux adaptés aux femmes. Des États Membres ont souligné que les femmes devaient bénéficier d'une égalité d'accès à l'éducation, aux ressources financières et à la technologie, en particulier dans le contexte des efforts de relèvement de la COVID-19. Certains pays ont mis en avant des approches féministes de l'aide au développement, qui tiennent compte à la fois des questions structurelles et des besoins matériels, l'objectif étant de veiller à ce que les femmes les plus vulnérables ne soient pas laissées de côté.

Permettre aux femmes d'exercer davantage de responsabilités et promouvoir leur participation à la prise de décisions

10. Des États Membres ont souligné qu'il importait de renforcer les mesures visant à permettre aux femmes d'exercer davantage de responsabilités et à promouvoir leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux ainsi que leur autonomisation politique. Des États Membres ont également mis en évidence les progrès faits en matière de représentation des femmes dans la vie politique, donnant notamment des exemples précis de mesures temporaires spéciales telles que les quotas destinés à accroître le taux de représentation des femmes dans les instances de décision et à leur permettre de participer davantage à la prise de décisions et d'exercer plus de responsabilités à cet égard.

11. Plusieurs participantes et participants ont souligné qu'il fallait s'attaquer au racisme, garantir l'inclusion et aider les groupes qui se heurtaient à des formes de discrimination multiple et croisée. Des intervenantes et des intervenants ont préconisé l'adoption d'approches féministes en vue d'éradiquer l'influence du colonialisme et du racisme, qui alimente les inégalités de genre.

Améliorer la collecte de données tenant compte des questions de genre dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030

12. Des États Membres ont fait état de progrès dans la mise en œuvre de stratégies visant à améliorer la collecte régulière, l'analyse et la diffusion de statistiques genrées, notamment de données ventilées par sexe, aux fins du suivi et de l'examen de l'application du Programme 2030. Quelques pays ont indiqué avoir redoublé d'efforts pour produire des statistiques genrées en améliorant la collecte et l'analyse de données ventilées par sexe, un pays ayant notamment annoncé la création récente d'un ministère de la numérisation et des statistiques. Plusieurs pays ont cité des exemples d'amélioration de systèmes de gestion de l'information en ligne visant à faciliter la collecte, le suivi et l'évaluation des données, et la diffusion de statistiques genrées.

Problèmes et lacunes

13. Les États Membres ont recensé les problèmes à régler et les lacunes à combler pour progresser vers l'autonomisation des femmes et le développement durable :

a) Les formes de discrimination multiple et croisée sont des obstacles qui continuent d'entraver la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans le contexte du développement durable. Ces problèmes ont été aggravés par les conséquences sanitaires et économiques de la pandémie de COVID-19, auxquelles vient s'ajouter l'urgence climatique ;

b) Les attitudes patriarcales dominantes, les normes sociales discriminatoires, l'augmentation des taux de pauvreté chez les femmes et la part disproportionnée des soins et autres tâches domestiques non rémunérés qui revient à celles-ci continuent d'entraver la réalisation de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Plusieurs pays ont souligné qu'il fallait mobiliser davantage les hommes et les garçons au moyen de campagnes, de formations, d'activités de sensibilisation et de promotion des changements comportementaux, et d'initiatives locales visant à encourager un partage plus équitable du pouvoir entre les femmes et les hommes. D'autres ont insisté sur la nécessité de cibler les femmes et les jeunes dans le cadre de stratégies de croissance inclusive, notamment en leur garantissant un meilleur accès à la formation professionnelle, aux programmes axés sur les sciences et les technologies, l'ingénierie et les mathématiques, aux possibilités de renforcement des capacités entrepreneuriales, ainsi qu'aux capitaux et aux financements à long terme, et en créant des possibilités de travail décent en leur faveur ;

c) Il convient d'adopter des approches plus inclusives qui permettent de répondre aux besoins des femmes, dans toute leur diversité, si l'on veut que celles-ci soient représentées et aient voix au chapitre à tous les niveaux de décision dans les mécanismes institutionnels, et qu'elles soient prises en considération dans les cadres d'orientation, les lois et les politiques ;

d) La crise liée à la pandémie de COVID-19 a montré combien il importait d'accroître la résilience de toutes les personnes et de tous les secteurs face aux chocs et aux crises futurs. Tous les efforts de relèvement socioéconomique doivent tenir compte des questions de genre et inclure les femmes pour éviter d'exacerber les inégalités de genre ;

e) Une approche fondée sur les droits humains et tenant compte des questions de genre est nécessaire pour parvenir au développement durable et à l'égalité des genres.